

Méthodes de signalement

À notre école, que je sois un élève victime ou un élève témoin, que je sois un membre du personnel ou un parent, je dénonce tout acte d'intimidation ou de violence.

En personne	À tout adulte de l'école
Par courriel	agissons.saintmathieu@csp.qc.ca
Au téléphone	(450) 467-9309 poste 4775
Par écrit	En complétant la fiche de signalement disponible au secrétariat et en la déposant dans la boîte prévue à cet effet.

Priorités de l'école

- ◆ Habilitier les élèves à reconnaître les gestes de violence et d'intimidation;
- ◆ Proposer des périodes de jeux organisés aux récréations;
- ◆ Former et accompagner tous les membres du personnel en matière de prévention et d'intervention pour contrer la violence et l'intimidation;
- ◆ Diffuser le protocole d'intervention;
- ◆ Sensibiliser les parents au rôle qu'ils ont à jouer face à une situation d'intimidation et de violence.

Mesures de prévention

- ◆ Encadrement par les règles de vie et le passeport;
- ◆ Ma cour, un monde de plaisir et Jeunes leaders;
- ◆ Ateliers sur les habiletés sociales animés en classe ou en sous groupes;
- ◆ Cour d'école divisée en zones de jeux en fonction des cycles;
- ◆ Port de bretelles fluorescentes pour les intervenants en surveillance.

Rôle de l'élève:

- ◆ Signaler tout comportement d'intimidation ou de violence;
- ◆ Encourager la victime à dénoncer;
- ◆ En parler avec ses parents;
- ◆ En parler avec son enseignante ou avec un adulte de l'école en qui tu as confiance.

Rôle des parents:

- ◆ Prenez le temps d'écouter et de réconforter votre enfant;
- ◆ Demandez-lui de vous décrire la situation;
- ◆ Ne le blâmez pas;
- ◆ Encouragez-le à dénoncer;
- ◆ Dites-lui d'éviter tout geste de représailles;
- ◆ Contactez l'école et faites confiance aux intervenants de l'école.

Rôle des intervenants de l'école:

- ◆ Rencontrer la victime, lui offrir le soutien et l'accompagnement nécessaire;
- ◆ Intervenir auprès de l'auteur du geste;
- ◆ S'assurer que le protocole d'intervention soit respecté;
- ◆ Rencontrer les témoins. Offrir le soutien et l'accompagnement nécessaire;
- ◆ Informer les parents de la situation et assurer le suivi des intervenants.

Rôle de la direction de l'école:

- ◆ Prendre connaissance du signalement et l'analyser;
- ◆ Mettre en place, au besoin, un plan d'intervention;
- ◆ Référer au besoin aux services complémentaires de l'école;
- ◆ S'il s'agit d'une plainte, transmettre un rapport sommaire à la direction générale.

Lorsqu'une situation survient, elle est rapportée à la direction d'école et analysée par notre personnel d'intervention technique et professionnelle. La direction décide alors de la démarche à entreprendre et se réserve le droit de modifier la séquence en fonction de la nature de la situation. En cas de situation extrême, un changement d'école pourrait être envisagé.

Références: www.moiagis.com



École Saint-Mathieu
225, rue Hubert
Beloeil (Qc) J3G 2S8
Téléphone : (450) 467-9309
Télécopieur : (450) 467-0638



Commission scolaire
des Patriotes

École Saint-Mathieu

Ensemble, contre l'intimidation et la violence

